

**Procès-verbal
de la séance du Conseil Municipal
du mardi 26 mai 2026**

Le mardi 26 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Antoine CAPAROS, Maire.

Secrétaire de la séance : Martine PEYTAVIN

Présents : Loïc ALMERAS, Antoine CAPAROS, Kélian CHARBONNEL, Sylvain CHEVALIER, Nicole LACAS, Serge MILOT, Amandine NOUET, Camille PAULET, Martine PEYTAVIN, Christophe RANC.

Absents excusés : Aurélie CLEMENT

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026**
- **Subventions aux associations**
- **Frais de scolarité 2026 école publique de Badaroux**
- **Création de l'emploi pour le relevé de l'eau 2026**
- **Désignation du membre de la CLECT auprès de la Communauté de Communes**
- **Projets Voirie 2026 : lancement des projets et demande de financement auprès du Département**
- **Questions diverses**

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal du 21 avril 2026

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal amène des commentaires.

Après consultation, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 avril 2026 tel qu'il leur a été transmis.

Madame Aurélie CLEMENT est arrivée à 20h45 et a participé au vote à partir de cet horaire.

Subventions aux associations (N° DE_035_2026)

VU les demandes des différentes associations communales et hors commune :

ASSOCIATIONS	Votées 2026
Associations communales	
Association La Valette	300 €
Jeunes d'Allenc	1 500 €
Associations hors commune	
Ecole publique de Bagnols les Bains (association sportive)	540 €
Association Les Colombes de Charedonde	200 €
France Alzheimer Lozère	100 €
Radio Margeride	100 €
APE école de Laubert	80 €
ADMR	100 €
Au pré de mon arche	50 €
Les Sources du Lot	60 €
Association sportive randonnaise	100 €
Amicale sapeurs-pompiers Bleymard	150 €
Rencontre anciens pompiers 2026	150 €
Les petits mômes - Crèche de Châteauneuf de Randon	100 €
Association Les Confettis (APE école de Badaroux)	50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder aux associations les subventions listées ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération : adoptée

Subventions aux associations 2026 (N° DE_036_2026)

Monsieur Sylvain CHEVALIER, intéressé par cette affaire, n'a pas participé au vote

VU les demandes des différentes associations communales et hors commune :

ASSOCIATIONS	Votées 2026
Association des cavaliers randonneurs de Lozère	500 €
Foyer Rural d'Allenc	4 000 €
Société de Chasse Allencoise	100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder aux associations les subventions listées ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération : adoptée

Subvention à la FNACA - Comité du Bleymard (N° DE_037_2026)

Monsieur Christophe RANC, intéressé par cette affaire, n'a pas participé au vote

VU les demandes des différentes associations communales et hors commune :

ASSOCIATIONS	Votées 2026
FNACA – Comité du Bleymard	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE d'accorder à la FNACA – Comité du Bleymard la subvention listée ci-dessus.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération : adoptée

Subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Châteauneuf de Randon (N° DE_038_2026)

Monsieur Kélian CHARBONNEL, intéressé par cette affaire, n'a pas participé au vote

VU les demandes des différentes associations communales et hors commune :

ASSOCIATIONS	Votées 2026
Amicale des sapeurs-pompiers de Châteauneuf de Randon	150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à l'amicale des sapeurs-pompiers de Châteauneuf de Randon la subvention listée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Délibération : adoptée

Frais de scolarité 2026 école publique de Badaroux (N° DE_039_2026)

Le coût de fonctionnement pour 2026 à l'école publique de Badaroux s'élève à 1 463,00€ par élève soit 1 463,00 € pour un élève scolarisé dans cet établissement.

Aussi Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le remboursement des frais engagés pour permettre l'accueil de cet enfant.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cette décision et, en conséquence, accepte de voter la participation de 1 463,00 € pour l'année 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Délibération : adoptée

Création de l'emploi pour le relevé de l'eau 2026 (N° DE_040_2026)

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1 ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir le relevé annuel des compteurs d'eau ;

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} août et jusqu'au 31 août 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent affecté au relevé des compteurs d'eau et sera rémunéré forfaitairement, à savoir 3,00 € par compteur relevé.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026.

Délibération : adoptée

Désignation du membre de la CLECT auprès de la Communauté de Communes (N° DE_041_2026)

VU la délibération n° 20260410-028 en date du 10 avril 2026 de la communauté de communes Mont-Lozère fixant la composition de la CLECT,

CONSIDERANT que la commune doit désigner un délégué titulaire pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

- Monsieur Antoine CAPAROS, Maire

Délibération : adoptée

Projets Voirie 2026 : lancement des projets et demande de financement auprès du Département (N° DE_042_2026)

Monsieur le Maire rappelle le programme voirie prévu pour l'année 2026, qui consiste en la création d'une route d'accès au hameau de la Prade et l'aménagement de coupe d'eau ainsi que la reprise d'un mur de soutènement dans le hameau des Salelles.

Le plan de financement serait le suivant (HT) :

	Dépenses		Recettes
Programme Voirie 2026	59 680,00 €	Conseil Départemental	29 840,00 €
		Autofinancement	29 840,00 €
TOTAL	59 680,00 €	TOTAL	59 680,00 €

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les travaux prévus au programme voirie 2026.

SOLLICITE les subventions prévues pour ce projet auprès du Conseil Départemental de la Lozère,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour la suite à donner à ce projet, passer et signer les conventions, etc...

DONNE tous pouvoirs au Maire pour lancer la consultation pour passer et signer les marchés.

Délibération : adoptée

Monsieur le Maire soumet deux points supplémentaires à l'ordre du jour, adoptés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Signature d'un contrat de propreté avec Aber Propreté (N° DE_043_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la personne en charge de l'entretien de la salle des fêtes et des espaces communs de la mairie est partie à la retraite en février 2026. Il est donc nécessaire de trouver une solution pour son remplacement. Un devis a été présenté par l'entreprise Aber Propreté située à Mende pour une solution hebdomadaire ainsi que pour des prestations à la demande. Cette solution présente l'avantage d'une prestation suivie et régulière.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

ACCEPTE le devis de l'entreprise Aber Propreté pour un contrat de propreté annuel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires.

Délibération : adoptée

Création d'un blason communal (N° DE_044_2026)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune a été contacté pour doter la commune d'une marque symbolique en créant un blason.

En application de la loi du 5 avril 1884, les communes disposent de la souveraineté totale en matière d'armoiries. Ce blason devra constituer un document historique dont la commune pourra faire usage pour ses représentations officielles.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le projet de création d'un blason communal comme emblème de la commune d'Allenc.

Délibération : adoptée

Questions Diverses

- ✓ **Maison Partagée** : La Mairie a reçu des demandes pour les locations des studios. Les dossiers reçus seront étudiés en collaboration avec la maîtresse de maison. Concernant le logement, il manque le DPE individuel pour pouvoir le mettre en location, un diagnostiqueur devrait le réaliser dans les jours qui viennent. La Maison Partagée va, prochainement, recevoir de nouvelles visites des locaux.
- ✓ **Ancienne école du Beyrac** : La SAFER a, actuellement, très peu de pistes. La question de laisser le logement à la vente se pose. Ce sujet sera rediscuté prochainement.

Fin de la séance à 22h18

Antoine CAPAROS
Président de séance

Martine PEYTAVIN
Secrétaire de séance

